



Accident moto contre auto avec conducteur récidiviste ivre

Par **shelsea77**, le **27/07/2008** à **21:20**

Bonjour à tous,
Je viens ici vous demander conseil.
Je suis la mère d'un motard. Mon fils a eu un accident hier soir.
Une voiture, 1007, est venue le percuter de face à la dernière minute. Il n'a pas réussi à l'éviter.
Résultat, sa moto est morte (ça, ce n'est pas grave) mais il a fini au bloc avec fracture au poignet (seulement).
Un témoin, qui était derrière et qui lui a porté secours, l'a cru mort tellement le choc était violent. Il dit que c'est un miracle.
Maintenant, le problème, c'est que j'ai vu la conductrice, une femme de 66 ans complètement ivre qui n'a même pas pu sortir de sa voiture. Elle avait récupéré son permis 1 mois avant. Il lui avait été retiré dans les mêmes circonstances. C'est une récidiviste.
La police est bien sûr venue et c'est elle qui s'occupe du constat.
J'ai bien sûr porté plainte mais je voudrais aussi lui faire payer son acte (même si mon fils s'en sort bien malgré tout).
Quels conseils pouvez-vous me donner ?

Par **JamesEraser**, le **28/07/2008** à **12:05**

Il appartient à votre fils de porter plainte dans le cadre de son audition qui sera recueillie dans le procès verbal accident.
Vous ne pouvez en aucune manière intervenir, vous n'êtes pas concernée à proprement dit.
Les services d'enquête mettront bien évidemment en exergue le passé de cette conductrice.
Mais il appartient uniquement au tribunal de décider de son sort, la récidive ne constituant pas la garantie d'une peine exemplaire.
Il est bien évidemment que si elle avait pris conscience de son comportement dangereux en marge de ce que l'on attend d'un conducteur responsable, elle n'aurait pas été en alcoolémie et votre fils n'aurait pas été blessé.
Courage pour la suite.
Experatoo